

COMMUNE DE MONTGON
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2018
Préparation de la séance du 06 avril 2018 à 20 heures 30
Salle du Conseil (Montgon)

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élève

En dépenses à la somme de : 203 946.20 Euros

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	110 090.20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	93 856.00

En recettes à la somme de : 203 946.20 Euros

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	110 090.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	93 856.00

Commentaires sur le budget 2018

DEPENSES:

Des dépenses d'investissement ont déjà été réalisées depuis le 1^{er} janvier car urgentes (elles avaient fait l'objet d'une délibération spécifique portant sur les 25 % d'investissement) : achèvement de la voirie de Beaufuy, isolation des combles du logement communal en prévision de l'hiver, adduction d'eau du lavoir (fuites très importantes en relation avec la grande pluviosité ; d'autres sont d'ores et déjà programmées : réfection du parapet de l'abribus endommagé par un véhicule indélicat, mise en sécurité de l'accès aux cloches de l'église (l'entreprise de maintenance n'interviendrait plus ...)

Et les deux subventions sollicitées pour la rénovation du campanile et des vitraux de l'église ayant été accordées, celle du Conseil départemental et la DETR , ce sera le gros chantier de l'année.

Des travaux de voirie vont être reportés à 2019.

La marge de manoeuvre sur les dépenses d'entretien et de fonctionnement est minime. Le budget consacré à la masse salariale va augmenter car l'employé communal est maintenant sur un CDD de 11h00 hebdomadaire sans aide de l'état.

RECETTES:

Les subventions ont été demandées et accordées (voir ci-dessus). Il y a une certaine incertitude sur quelques taxes ;

Au niveau du montant des loyers perçus au titre des logements communaux, aucun départ de locataire n'est en vue et les prévisions sont bonnes.

Conclusion: la Commune peut entreprendre la dernière grosse rénovation de son patrimoine –l'église- tout en engageant des travaux raisonnables d'entretien et de maintenance grâce aux travaux en régie effectués par l'employé communal, et pourrait même emprunter sans difficulté si besoin était...